REVUE DE VITICULTURE

LE RAPPORT DE M. VALIERE SUR LE BUDGET DE L'AGRICULTURE : LA QUESTION VITICOLE

M. Valière, député, vient de faire paraître son rapport sur le budget de l'Agriculture, budget qui vient du reste de recevoir l'approbation de la Chambre des députés.

Le programme général envisagé pour l'année 1928, en ce qui concerne l'agriculture, se résume ainsi : moderniser l'outillage, unifier les types, améliorer la direction technique et commerciale pour abaisser les prix de revient, améliorer l'enseignement technique et l'apprentissage professionnel, l'ignorance ne pouvant que consacrer et aggraver la routine, s'adapter aux goûts des clients pour la conquête des marchés extérieurs, consolider les rapports entre ouvriers et patrons, développer les moyens de transport, encourager le crédit agricole, réduire les importations, supprimer les tracasseries administratives et encourager les initiatives heureuses, fournir à nos agriculteurs toutes les machines et instruments, tous les engrais dont ils ont besoin pour donner à notre sol une vigueur nouvelle. Ce sol, il s'agit de le cultiver rationnellement pour adapter les cultures aux terrains, supprimer le morcellement des terres et les espaces improductifs. Telles sont les grandes lignes d'un beau programme qui mérite toutes les sollicitudes du Gouvernement et du Parlement au cours de l'année 1928 : cultiver mieux pour produire plus, voilà la formule à retenir.

Un des moyens efficaces de réaliser un aussi vaste programme est l'emploi des engrais. Sur cette question si importante, une idée mérite d'être signalée : c'est celle du don gratuit d'engrais à faire aux cultivateurs ; il résulte des essais poursuivis jusqu'à ce jour, et dont les effets sont appréciables, que notre production et notre consommation d'engrais sont encore très insuffisantes : des engrais azotés sont importés pour une somme de 500 millions de francs par an. Or une intensification raisonnée de la production indigène eût permis au pays de se suffire à lui-même, car nous sommes l'un des pays du monde le mieux situé pour la production des engrais : celle-ci étant bien menée et des expériences convaincantes auraient vite faite de venir à bout de l'esprit de routine qui entrave l'essor de production. L'idée de faire don d'engrais aux agriculteurs, idée qui vient de recevoir pour s'accréditer, l'appui de l'auto-

rité gouvernementale, est mise en pratique déjà dans certaines régions ; elle apparaît féconde dans ses résultats par l'énorme progression qu'elle provoque dans l'emploi des engrais chimiques. C'est ainsi que dans le département de la Haute-Vienne, grâce à l'heureuse initiative du Conseil général, une somme de 2.000 francs par an et par canton a été accordée aux syndicats agricoles pour leur permettre l'achat en commun d'engrais chimiques. Les résultats ne se sont pas fait attendre : de 1920 à 1926, la quantité, en kilogs, d'engrais employés est passée de 1.462.700 à 7.612.930 et de l'année 1925 à 1926 l'écart a été 7.118.712 à 7.612.930 kilogs. Des résultats comme ceux-là sont à retenir et méritent d'attirer l'attention des pouvoirs publics et des intéressés : le Gouvernement a proposé et le Parlement vient d'accepter le chiffre de 2 millions inscrit au chapitre 26 du budget de l'agriculture pour « Subventions aux recherches et expérimentations d'engrais azotés ».

Cultiver mieux pour produire plus, comme le demande M. le Rapporteur Valière, ce n'est pas seulement employer rationnellement des engrais, c'est aussi assainir les cultures par la lutte raisonnée contre les parasites. Sur ce point, une réorganisation du service de lutte contre les maladies cryptogamiques est en voie de réalisation au Ministère de l'Agriculture : devant l'insuffisance des moyens préconisés par le décret de 1923, un nouveau service « service de défense des cultures » va se constituer avec un personnel suffisant et possédant une solide formation technique. Les inspecteurs de ce service doivent accomplir une œuvre d'enseignement et de propagande auprès des cultivateurs leur enseignant à lutter victorieusement contre les ennemis des cultures et mettant sous leurs yeux, après la démonstration théorique, la démonstration pratique dans les champs d'expériences.

D'autre part, la vérification de l'état sanitaire des produits agricoles à l'importation et l'état sanitaire des semences sélectionnées seront désormais assurés par deux articles de loi de finances que le Gouvernement a l'intention d'introduire dans le projet de 1928.

Un service ainsi constitué est destiné, par son objet, à contribuer puissamment à l'intensification de la production nationale, tant par l'assainissement même des cultures que par le crédit dont jouiront, à l'étranger, nos certificats phytosanitaires désormais rigoureusement établis. Il faut se souvenir, en effet, que les pays étrangers, d'une exigence croissante pour la réglementation sanitaire, ferment leurs portes à nos produits insuffisamment surveillés (les Etats-Unis pour les produits horticoles, la Grande-Bretagne pour les cerises). Ainsi doit chaque jour perdre du terrain, pour le plus grand bien de notre production, l'invasion de parasites tels que le Doryphore et le Mildiou de la pomme de terre et d'autres plus récemment connus : piétin et rouilles des céréales, pucerons et autres insectes des arbres fruitiers et des produits horticoles.

Pour produire plus et mieux, il faut donc faciliter l'emploi des engrais par des dons gratuits, il faut assainir les cultures par une organisation solide du service phytosanitaire. M. le Rapporteur Valière a insisté sur ces deux idées nouvelles, mais il en est une autre à laquelle il n'a pas moins fait sa

place : c'est celle du cinématographe qui est moins une distraction à la campagne qu'un moyen puissant d'aider à la vulgarisation des méthodes nouvelles de culture qui sont précisément des méthodes d'intensification de la production. Il n'y a aucun enseignement plus fécond que celui qui se fait par l'image. Il n'y a pas d'esprit, si routinier soit-il, qui ne soit ébranlé par la vision animée des procédés nouveaux de culture et des résultats obtenus. A ce point de vue, un hommage bien mérité a été rendu par M. le Rapporteur Valière à M. Paul Drouard, ingénieur agronome, qui a été un des premiers protagonistes de l'heureuse découverte. Sous son impulsion, des prêts gratuits de films et des subventions pour l'achat d'appareils sont régulièrement accordés au Ministère de l'Agriculture et l'on envisage, pour un avenir très proche, une réorganisation du service sur des bases plus étendues et avec adjonction d'un service de T.S.F. agricole. Ainsi, peu à peu, se répand comme un auxiliaire précieux des autres méthodes de propagandes pour le relèvement et la prospérité de l'agriculture, l'enseignement par l'image qui porte sa lumière jusqu'au hameau le plus retiré et en instruisant le paysan lui apprend à aimer la terre et à y rester.

Voici quelques-unes des idées nouvelles et fécondes mises en lumière par M. le Rapporteur Valière et susceptibles d'aider l'agriculture dans son effort de relèvement. Mais la tâche entreprise n'est pas achevée, « le programme d'améliorations agricoles est à peine commencé, il reste une tâche géante à accomplir, si on veut faire de la France le merveilleux pays de production qu'elle devrait être ». (Rapport, 3e partie, page 131).

L'agriculteur reste encore, quoi qu'on en dise, réduit à la portion congrue dans le partage des fruits de son travail. La participation aux bénéfices demeure encore, pour lui, un mythe et le crédit agricole, si bienfaisant soit-il, n'affranchit qu'imparfaitement le cultivateur puisqu'il le rive à son sol par la dette qu'il doit acquitter et ne le soutient que par des sommes encore insuffisantes. Il résulte de cette situation précaire que les conditions matérielles de vie sont souvent désastreuses pour le travailleur sans ressources : c'est ainsi que le Conseil national de la main-d'œuvre a, dernièrement, adressé au Gouvernement un vœu relatif à l'amélioration du logement de l'ouvrier agricole et notamment à la suppression du couchage à la paille. Il a demandé l'octroi aux familles ouvrières et groupes d'ouvriers des pièces pouvant être chauffées et permettant, par leurs dimensions, de prendre tous les soins de propreté nécessaires et d'assurer le logement dans des conditions suffisantes de moralité.

Attaché à une terre qu'il ne possède pas ou qu'il n'acquiert qu'à grande peine, vivant souvent mal, le travailleur agricole, celui qui donne sa peine et ses forces, est durement rançonné par les nombreux intermédiaires qui profitent de son labeur sans le lui payer. M. le Rapporteur Valière dénonce, à juste titre, les manœuvres honteuses de ceux qui dépouillent, à vil prix, le petit propriétaire ou fermier de sa récolte et réalisent ensuite des gains faciles par la hausse fictive des cours et l'écrasement du consommateur. Le remède à ce déplorable état de choses résiderait dans la création d'un office des blés.

« Obliger les producteurs de blé à la déclaration de leur récolte n'a rien de plus vexatoire que d'exiger la même déclaration, comme on le fait aujourd'hui, des producteurs de vin. » (Rapport, page 135). « Ce serait là le seul moyen de mâter les spéculateurs en donnant aux cultivateurs un bénéfice raisonnable. » (*Ibid.*)

Si pour le vin, les petits cultivateurs sont arrivés, par une organisation modèle, à se préserver des effets redoutables de l'agio, le pays traverse, en ce moment une crise du bétail, qui porte en elle la ruine de notre cheptel. Le petit éleveur subit les cours établis par le gros marchand et en vendant ses bêtes à des prix dérisoires, s'achemine vers la perte de son capital et l'anéantissement du fruit de ses efforts. Mais son malheur fait le bonheur d'un autre, car il y a loin entre le prix de l'animal sur pied, et le prix payé par le consommateur chez le détaillant. Le plus triste aveu à faire, en la circonstance, c'est de constater que les pouvoirs publics sont désarmés pour réagir contre les spéculations de tous ordres et contre celles qui ont pour objet le marché de la viande en particulier.

« L'écart exagéré entre le prix des animaux et celui de la viande qu'on en tire tient à de multiples causes dont la principale est l'organisation du commerce de la boucherie en France. » Le marché de la Villette, en effet, est non seulement le centre d'approvisionnement de Paris, mais de la France presque entière. Or « tous ceux qui le fréquentent savent par quels procédés on y fausse l'application de la loi de l'offre et de la demande et comment les prix, ainsi faussés, sont transportés sur les marchés de province ». (Extraits du rapport de M. Affre, vétérinaire départemental de la Haute-Vienne, adressé au mois de septembre dernier au préfet de son département.)

Les gros herbagers eux-mêmes s'émeuvent de cet état de choses et déplorent la baisse continue du bétail sur pied au point que le Gouvernement songe à faire revivre, au profit des éleveurs et de toutes les victimes de la spéculation, la loi sur la spéculation illicite. L'action, si on l'entreprend, doit être menée jusqu'au bout et dirigée contre toutes les formes de l'accaparement : spéculation à la baisse pour le blé, le beurre, les œufs et le bétail, avec surenchère et hausse fictive pour la vente aux consommateurs qu'on étrangle. Faisons confiance, pour l'avenir, à ceux qui dans un louable effort de désintéressement cherchent à dépister, partout où ils se cachent, les organisateurs de la vie chère.

Voilà, tant dans ce qui a été fait que dans ce qui reste à faire, le programme d'intensification et d'amélioration agricoles proposé par M. le Rapporteur Valière. Quelques chiffres précis permettront de se rendre compte, sur un point qui nous intéresse particulièrement, celui du vin, de l'état de la production en rendant concrets les progrès réalisés en même temps qu'en précisant la longueur du chemin qui reste à parcourir :

De 1913 à 1926 la production viticole a passé, quant aux superficies cultivées, de 1.150.331 hectares à 1.599.840 hectares et quant aux quantités produites, de 44.336.872 hectolitres à 42.612.050 hectolitres avec un maximum en 1925 de 65.064.860 hectolitres. Les quantités soumises au droit de circulation

ont été fin août de 1926 de 41.092.307 hectolitres pour la France, le stock à la propriété est donc de 1 million d'hectolitres pour 1926. On arrive ainsi à cette constatation qu'avec une extension de la superficie plantée en vignes on assiste à une régression dans l'intensité de la production.

Si l'on s'en rapporte maintenant aux mouvements des importations et des exportations dans la même période de temps de 1913 à 1926, on constate que les vins de toute sorte (mistelles comprises) sont entrés en France en quantités croissantes, savoir : 8.839.249 quintaux en 1913 et 12.341.527 quintaux en 1926 avec un léger fléchissement en 1925, soit 8.703.273 quintaux. Les eaux-de-vie, esprits et liqueurs ont été importés dans les proportions suivantes : 380.136 quintaux en 1913, 618.665 quintaux en 1924, 435.672 quintaux en 1925 et 1.106.002 quintaux en 1926. Ici encore et malgré de légers fléchissements, la courbe est nettement ascendante.

Les mêmes quantités, considérées quant à leur valeur, donnent les chiffres suivants : de 1913 à 1926 les vins de toutes sortes (mistelles comprises) ont été importés pour des sommes allant en croissant dans la proportion suivante : 87.770.000 fr. en 1913, 712.676.000 fr. en 1926 ; les eaux-de-vie, esprits et liqueurs ont été importés pour les valeurs suivantes : 22.206.000 fr. en 1913 et 364.687.000 fr. en 1926.

Si l'on considère maintenant le courant d'exportation de vins, en quantités et en valeurs, pendant la même époque, on constate que les quantités et valeurs importées ont plus que triplé en quantités, tandis que les valeurs sont multipliées par 8. D'autre part, les exportations ont gagné exactement en quantités, de 1913 à 1926, 200.125 quintaux pour les vins, mistelles comprises (1.908.302 quintaux en 1913, 2.108.427 quintaux en 1926), et en valeurs 772.178 fr. (203.084 fr. en 1913, 975.262 fr. en 1916). D'autre part, pour la même période, les exportations d'eaux-de-vie, esprits et liqueurs ont perdu, en quantités, 178.991 quintaux (606.291 quintaux en 1913, 427.300 quintaux en 1926), ce qui, avec la dévalorisation de notre monnaie, représente une différence en valeur de 464.152 fr. (526.100 fr. en 1926, 61.948 fr. en 1913), chiffre qui mesure non pas un gain mais une perte sur le chiffre d'avant guerre puisque nous exportions alors davantage et étions payés en francs-or.

Les quelques chiffres précis que nous venons de donner à propos de notre production viticole nous font toucher du doigt l'état de notre viticulture nationale et de notre production agricole dans son ensemble : en posant les bases d'un programme général, M. le Rapporteur Valière avait raison de mettre l'accent sur la nécessité d'intensifier l'effort dans le sens d'une amélioration technique des méthodes de cultures : en effet, l'état de la production viticole, d'après les chiffres précédents, met en lumière la nécessité impérieuse d'accroître la production en déficit sur les années d'avant-guerre pour enrayer le flot des importations qui suivent une courbe ascendante depuis 1913 et laissent bien loin derrière elles la progression lente et incertaine des exportations de vins et mistelles pour s'opposer nettement, par son allure, à la courbe descendante des exportations d'eaux-de-vie, esprits et liqueurs. Un pareil état de choses est révélateur d'une situation agricole et économique géné-

rale qui, si elle se prolongeait, consacrerait, d'une manière définitive, la ruine de notre production, l'installation, en pays conquis, des produits étrangers et l'effondrement de notre monnaie nationale sous la poussée des capitaux à change élevé. Une telle catastrophe, nous ne la voulons pas ; l'œuvre est déjà commencée, M. le Rapporteur Valière a mis en valeur quelques traits caractéristiques de l'effort qui se dessine, mais il a insisté, à juste raison, sur la nécessité de persévérer, sur les insuffisances et même les tares du régime actuel. Puisse le Parlement entendre sa voix et prêter main-forte à toutes les volontés groupées ou isolées, qui se tendent pour assurer au pays la prospérité par la fécondité incomparable de son sol.

M. Dubois.

LES HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS EN 1927

L'article que la *Revue de Viticulture* a publié dans son numéro du 1er décembre sous la signature de M. Auguste Chauvigné appelle des corrections importantes en ce qui concerne tout au moins notre région.

Relevons quelques faits :

Baco 1, *le meilleur des vins d'hybrides*, quelle exagération ! Bon évidemment, mais petit producteur. Je ne l'ai vu produire qu'une fois 130 hectos à l'hectare en 8 ans ; il se contente, d'ordinaire, d'en donner 40 à 60. Son débourrement extra précoce cause bien des déboires.

Bs. 893, assez bon cépage si son vin avait un peu plus d'alcool. — 822, vin plutôt mauvais comme celui de 872, ce que les cotes 16 et 19 n'indiquent pas du tout — 9 lui conviendrait mieux. — 453, 413 sont vraiment de qualité trop inférieure pour en parler. — Gaillard 2, note 18 !... pauvre viticulteur qui s'y laisse prendre !

C'est faire beaucoup d'honneur à 6468 que de lui offrir 15. 6740 n'est guère honoré de sa comparaison avec le précédent, avec lequel il a de la ressemblance à tous les points de vue : résistance, productivité, qualité.... comme le jour ressemble à la nuit.

Presque tous les numéros nouveaux cités sont de nobles inconnus. On ne peut mettre à égalité 5409 qui est résistant à toutes les maladies et donne un bon vin de 11 à 12° avec un 5586 qui est rouge et non blanc, qui craint horriblement le Rot et produit du vin imbuvable de 6 à 7°.

4629 avec 13, 5329 dont le vin est tout à fait mauvais avec note 16, mieux coté que 4643 qui n'obtient que 15, voilà qui est pour surprendre !

B. S. 450 et Castel 1832, bien cotés par l'auteur, sont considérés ici comme foxés. 2653 noté plus résistant que 4995 !... exige ici autant de sulfatages que G. 157, tandis que 4995 peut s'en passer. 5455 « dont la qualité moins que moyenne de son vin ne suffit pas à le réhabiliter » est pourtant ici un des meilleurs. Peut-être l'auteur a-t-il eu affaire à un sosie du 5455. J'en ai un

spécimen, même bois, même feuille, même vigueur, seul le raisin diffère d'aspect, il est moins long, plus ramassé, moins serré, les grains sont un peu plus gros ; mauvais à la dégustation, très sensible au Rot, la feuille un peu plus vert sombre est plus sensible au Mildiou que le vrai 5455.

Mon avis est que le 5455 authentique, vu ses autres qualités culturales, pourrait bien, avant 10 ans, prendre une grande extension.

Associé à un ou deux autres numéros choisis et planté en sol propice, il pourra donner en abondance un vin dit de consommation bourgeoise. Et cette variété est si remarquable qu'on peut lui demander, adulte, avec une bonne culture, 150 à 200 hectos à l'hectare d'un vin de 10 à 12° suivant climat. Gloire soit rendue à M. Seibel qui a créé cette merveille ! J'ai d'ailleurs d'autres numéros qui promettent aussi bien ou mieux comme vin et d'une résistance plus grande aux maladies.

J'en choisis chaque année, avec grand soin, dans l'énorme collection de M. Seibel.

Les faits valent mieux que toutes les théories :

En novembre dernier, deux caves coopératives ont vendu du vin d'hybrides. Une 1.000 hectolitres à 220 francs et l'autres 130 hectolitres également à 220, tandis que le vin de viniféras n'obtenait que 175 francs !..

Aucune autre démonstration ne peut surpasser celle-là, et c'était du vin de Couderc, bon plant, mais qui est encore bien en retard sur 5455 et vingt autres numéros plus récents.

J'ajoute que je ne me suis intéressé aux hybrides que du jour où j'ai lu un entrefilet dans une revue disant : « On parle souvent de mauvais hybrides, jamais des bons. » Pour les connaître, il faut sacrifier, non quelques jours de son temps, mais toute l'année et des années de suite.

J.-F. RAVAT.

LE DEVERGONDAGE FISCAL

Le trop d'expédients peut gâter une affaire,
N'en ayons qu'un, mais qu'il soit bon.

LA FONTAINE.

La presse quotidienne, les revues spéciales sont remplies d'articles relatifs aux impôts ; dans les réunions de groupements professionnels, de conseils d'administration, de Sociétés d'études, le même sujet revient comme un leit motiv. Inutile de dire que les agitateurs politiciens ne se font pas faute d'utiliser les plaintes du grand public. Bref, on peut dire que tous les citoyens français sont à l'heure actuelle préoccupés de cette question. D'urgentes réformes sont devenues nécessaires et pour cela il est de première importance d'avoir quelques idées nettes sur ce problème. C'est ce qu'a essayé de faire M. Romier dans une série d'articles des plus intéressants de la *Journée Industrielle* et même dans un ouvrage plus important (Les charges actuelles du contribuable français).

Tout d'abord, on peut dire d'une façon générale que les charges fiscales étant considérables, la fraude croît naturellement : cela a été de tous les temps et de tous les pays ; il est inutile d'exalter dans de grands discours le courage fiscal, l'héroïsme fiscal, etc. Il s'ensuit que le fisc considère toujours chaque contribuable comme un fraudeur éventuel et même s'il commet quelque erreur de bonne foi (ce qui est bien excusable), les pénalités sont les mêmes que pour les fraudeurs conscients. Cette attitude du fisc est si nette que M. Fage, directeur de l'enregistrement des Hautes-Pyrénées, publie une brochure tendant à démontrer que les agents officiels doivent avoir le droit de visiter les coffres-forts que les particuliers possèdent dans les banques. Cet auteur regrette d'ailleurs que de telles mesures soient nécessaires, car chaque citoyen devrait avoir à honneur de payer l'impôt consenti par ses mandataires. Nous n'insisterons pas sur une telle naïveté. Bref, nous ne désespérons pas de voir chaque citoyen escorté d'un agent du fisc chargé de surveiller ses livres, son commerce, ses revenus, etc., etc. Quelque chose dans le genre du double des Egyptiens ! Nous ne doutons pas d'ailleurs qu'il sera bien entendu que nous devrons fournir à ce personnage le vivre et le couvert.

Ces problèmes s'imposent à tel point que l'on parle de syndicats de contribuables. L'idée ne paraît pas excessive à M. Gignoux qui écrit (1) : « *Rien n'exaspère davantage les nombreux citoyens que les erreurs commises dans l'application de la fiscalité présente par une administration surmenée et pleinement irresponsable de l'averse législative sous laquelle elle patauge.* » Les ruraux, en particulier, ne sont pas accoutumés à de telles complications : ils ne comprennent rien à tous ces coefficients qui paraissent des plus arbitraires. Cet auteur nous donne un avertissement des plus sérieux quand il écrit : « *Tous ceux qui connaissent le milieu rural vous diront que des causes petites ou moyennes comme celles-là peuvent produire rapidement les plus grands et les plus dangereux effets.* » On ne saurait mieux dire.

D'une façon générale, il faut reconnaître que le problème fiscal se présente sous trois faces : *a*) l'exagération des charges ; *b*) l'incohérence des lois ; *c*) enfin l'instabilité de ces lois.

M. Romier fait remarquer que le budget français s'accroît au cours des siècles, ce qui en principe n'a rien de surprenant. A l'époque de saint Louis, il est de trois millions (calculé en monnaie actuelle). Sous Philippe le Bel, de cinq ; de 180 en 1648 ; de 440 à la veille de la Révolution. En 1810, il est de 960 millions ; en 1840, de 1.200 ; deux milliards en 1870 ; 4.150 millions en 1913. En 1926, il atteint 40 milliards, c'est-à-dire 10 milliards-or. L'augmentation réelle est de 250 % (en francs-or) de 1913 à 1926. Dans tout ceci, on ne tient pas compte des impôts des départements et des communes. En 1927, le rapporteur du budget estime que les contribuables paieront en tout plus de 13 milliards-or.

L'état de la répartition des charges fiscales donne lieu à des constatations étranges. Si l'on évalue à 150 milliards le revenu total des Français, on re-

(1) *Journée Industrielle* 12 octobre 1927.

marque que le budget de cette année atteignait 65 milliards (départements et communes compris). 40 % du revenu est est donc ainsi absorbé. En Allemagne, les charges fiscales sont de 18 %, en Angleterre de 25 %, aux Etats-Unis 15 %. On constate en France une différence considérable entre le nombre des électeurs et le nombre des assujettis. Dans la Gironde, 235.000 électeurs inscrits, 21.977 cotisants ; dans le Nord, 508.000 inscrits et 54.720 contribuables, etc. On constate également une différence considérable dans la taxation suivant la nature des revenus. Pour un revenu de 10.000 francs, un propriétaire d'immeuble, un créancier, un actionnaire paie 1.800 fr., un commerçant ou un officier ministériel 1.050, un salarié ou avocat 90, un cultivateur 525. On constate encore que près du tiers de l'impôt global est payé par 14.767 personnes. Que dire encore des tarifs successoraux qui mènent à ce résultat : l'absorption des patrimoines par l'Etat. On oublie ce principe posé par M. Jèze : « *L'impôt ne doit opérer de prélèvement que sur les valeurs qui peuvent être consommées sans diminuer le capital existant. Toucher au capital, c'est entraver la production, ruiner l'industrie nationale.* »

Que dire des taux des impôts ? L'impôt foncier qui était de 4 % en 1914 est de 18 %, l'impôt sur les bénéfices agricoles passe de 3,75 % en 1917 à 12 %. La taxe sur les valeurs mobilières s'élève de 4 % en 1891 à 18 %, etc. Quant aux droits d'enregistrement et de timbre, ils deviennent exorbitants. Que dire encore de la surtaxe de 7 % sur les ventes d'immeubles et de fonds de commerce qui grèvent ces mutations de 30 % de frais pour les immeubles importants. *C'est un véritable prélèvement sur le capital.*

Si l'on considère les valeurs mobilières, on arrive à des constations effarantes. Une suite considérable de taxes atteignent successivement la même matière, droit de timbre, droit de transmission, impôt cédulaire. Sur un coupon de 20 francs des Chemins de fer du Nord on laisse au porteur 9 fr. 02. Un coupon de 25 fr. des Chargeurs réunis laisse au porteur 5,66. Un coupon de 61 fr. du Crédit Foncier d'Indochine ne vaut plus que 11 fr. 36. Les Mines de Kali Sainte-Thérèse donnent un coupon de 75 fr. 60, *il est inférieur aux impôts à toucher.* Le Comité central des Houillères de France constate que de 1913 à 1926, le dividende des actionnaires a été multiplié par 2,42, les salaires par 6,8, les impôts par 10,85. Pour les Forges d'Audincourt, la part du fisc est de 97 % des dividendes. Nombre de sociétés font les mêmes constatations. Il faut conclure avec elles que l'Etat devient propriétaire des entreprises pour une large part. N'est-ce point là la socialisation des entreprises ? Le résultat est que l'on tarit la source du crédit : on ne voit plus la nécessité d'épargner. Comment s'étonner de faits comme ceux-ci ? A la suite du dernier Salon de l'Automobile, le président de la Fédération nationale automobile a signalé au ministre que dans « le calcul du prix de revient de la fabrication des voitures, la seule taxe de luxe dépasse le chiffre de salaire total versé aux ouvriers ». M. Mathon, président de la Fédération des textiles du Nord, signale que pour 100 fr. payés par son usine au fisc en 1914, en 1926 elle a payé 7.600 (coefficient 74). Les Aciéries de Longwy payaient en 1914 2 fr. par tonne de produits finis, en 1927, 50 (coefficient 25). M. Tabert, dans la *Revue Lorraine*, remarque que pour une ferme de 100 hec-

tares, le fermier est taxé pour un bénéfice de 38.220 fr. Le capital d'exploitation était estimé 300.000 fr. Si l'on compte l'intérêt à 6 %, on trouve 18.000, donc pour faire un bénéfice de 38.220 fr., il faudra que ce fermier fasse un excédent de recettes de 54.320 fr. (après avoir payé son fermage).

Que dire encore des impôts indirects ? Les réflexions sont les mêmes, quoique le calcul en soit beaucoup plus difficile.

Les conclusions à tirer sont que de tels faits *détruisent le capital*, empêchent sa reconstitution par l'épargne et mènent à une crise générale dont les conclusions sont difficiles à prévoir. Mais toutefois on peut, en étudiant l'histoire, remarquer que les révolutions ont toujours eu pour prétexte des crises financières et économiques.

Quant à l'incohérence des lois fiscales, il semble que dans ce domaine on entre dans la fantaisie pure et simple : l'administration elle-même est complètement désemparée, témoin ce procès pendant entre le fisc et un grand magasin parisien (portant sur une somme de 238.000 fr.). Du linge vendu sans marque n'est pas passible de taxe de luxe : marqué ensuite, devient-il passible de cette même taxe ? Le Conseil d'État doit trancher le différend. D'autres impôts ne sont pas les mêmes suivant les lieux, tels que les droits sur les huiles entreposées qui varient suivant le chiffre de la population de la ville ; de même la patente ainsi que la taxe sur les billards, etc. Les délais de déclaration diffèrent suivant les chapitres, les taxes sont acquittées à des dates variables suivant leur nature : pour les droits d'enregistrement, il est impossible d'établir une nomenclature des délais.

Les textes fiscaux sont d'une instabilité remarquable ; les lois de finances, les douzièmes provisoires, les décrets amènent un trouble invraisemblable. M. Romier remarque que depuis juillet 1925, il est impossible de citer les textes innombrables qui établissent, suppriment, rétablissent, modifient les taxes de toute nature. Il ajoute qu'il ne faut pas songer à énumérer les innombrables taxes directes et indirectes que les professionnels eux-mêmes ne peuvent arriver à connaître.

Plusieurs tentatives ont été faites pour mettre de l'ordre dans ce chaos. En 1920 d'abord. En 1925, une commission de codification a été nommée qui s'est endormie pour longtemps sans doute. En 1926, la loi du 29 avril a créé une commission qui jusqu'à présent n'a discuté que sur les limites des fonctions. Comment veut-on dans de telles conditions que le contribuable français, qui est censé ne pas ignorer les lois, ne tremble pendant son sommeil de voir arriver le gendarme qui l'incarcérera comme fraudeur.

Il est impossible qu'un tel état de choses persiste et surtout qu'un tel gaspillage du patrimoine national continue. Seul un régime de sévères économies pourra faire cesser ce chaos dont les résultats seront qu'une grave crise économique se greffera sur la crise financière et la seconde n'est soluble qu'en fonction de la première.

M. CERCELET.

ACTUALITÉS

Sorties et consommation du mois de novembre 1927 (H. A.). — Nécrologie (P. V.). — Situation du vignoble de l'Hérault (G. P.). — Situation viticole du Languedoc (E. F.). — Admission des vins algériens en Allemagne sans limitation de quantité (M. D.). — La défense des vins français en Suisse. — Addition d'arséniate de plomb aux bouillies alcalines (P. M.). — La phobie des chlorures. — Les ventes de récolte de raisins sur souches. — Bibliographie.

Sorties et consommation du mois de novembre 1927. — Nous commenterons dans notre prochain numéro les chiffres parus au *Journal Officiel* du 14 décembre. Dès maintenant, signalons que les sorties s'élèvent à 4.317.780 hectolitres, la consommation taxée à 3.866.967 hectolitres et les stocks commerciaux à 11.230.022 hectolitres. La hausse de la consommation taxée est le fait capital. — H. A.

Nécrologie : J. Duarte de Oliveira. — Après une longue carrière viticole bien remplie, l'un des viticulteurs du Portugal qui ont fait le plus d'honneur à leur pays, vient de s'éteindre à l'âge de 80 ans. J. Duarte de Oliveira, grand viticulteur et propriétaire d'importantes quintas dans la région du Douro et dans le Nord portugais et gros négociant à Porto, a grandement contribué par l'exemple et par la plume, à la renommée mondiale de ces grands vins. Ses articles, dans le *Journal du Commerce* de Porto, sur les questions techniques et économiques, publiés pendant près d'un demi-siècle, ses ouvrages sur la culture de la vigne et sur la vinification générale et spéciale des Portos, ses études ampélographiques qui ont fait le mieux connaître les variétés de vignes portugaises, avaient fait apprécier et estimer son nom au Portugal et à l'étranger. Les lecteurs de cette *Revue* n'ont pas oublié les belles monographies, ainsi que les articles techniques et économiques qu'il leur donna si souvent depuis sa création. Et nous ne saurions oublier, pour notre part, l'estime qu'il avait pour la viticulture française et les preuves si souvent répétées qu'il en manifesta. C'était un ami sérieux de la France et lorsque des viticulteurs français allaient visiter les belles régions du Douro, productrices des grands vins de Porto, c'était avec une grande joie qu'il les accueillait. Il considérait aussi comme son premier devoir de viticulteur de diffuser les recherches viticoles de la France dans son pays. Je lui dois personnellement, ainsi que mon ami R. Marès, un hommage de reconnaissance pour la belle et enthousiaste randonnée qu'il nous fit accomplir, au milieu de ses compatriotes, sur les rives du Douro et dans les quintas les plus renommées comme productrices de grands vins, lorsqu'une mission nous y fut confiée par les gouvernements de l'Algérie et de la Tunisie. — P. V.

Situation du vignoble de l'Hérault. — La récolte de 1927 s'est faite dans des conditions particulièrement bonnes, la température ayant été extrêmement clémente pour la cueillette. En fin de vendange, le rendement moyen à l'hectare se trouve supérieur à celui de 1926. La fermentation s'est produite, comme la cueillette, dans de bonnes conditions. Etant donné leur faiblesse en acidité, il y aura cependant lieu de surveiller ces vins qui pourraient attirer, faute de soins courants, quelques surprises au printemps.

La déclaration de récolte accuse pour 1927 un excédent de 925.000 hectos sur celle de 1926. — G. P.

Situation viticole du Languedoc. — Après les pluies persistantes et bienfaisantes de la dernière quinzaine de novembre et la première de ce mois, le temps semble revenu au beau pour permettre d'effectuer les travaux d'hiver dans le vignoble, dans de très bonnes conditions.

Les fumiers qui n'avaient pas pu produire leur effet pour la récolte dernière

à cause de la sécheresse persistante depuis leur emploi, se décomposeront et leurs éléments fertilisants seront bien assimilables au départ de la végétation.

Cette pluie qui a été persistante, avec des intermittences, a bien pénétré dans le sous-sol sans occasionner de dégâts à la surface.

Nos marchés vinicoles sont un peu moins animés que les précédents. Le commerce extérieur ne venant pas, les propriétaires viticulteurs de la campagne restent un peu plus chez eux, parce que les prix qu'on leur offre ne leur conviennent pas. Dans ces conditions, ils soignent leur vin, le logent bien, sans attendre après le jour de l'an. Ils savent que le commerce n'a pas de stock et qu'il sera obligé de se réapprovisionner malgré sa tendance à s'alimenter au jour le jour. — E. F.

Admission des vins algériens en Allemagne sans limitation de quantité. — Nous apprenons que les viticulteurs algériens font connaître aux autorités intéressées leur désir de voir les vins algériens être admis, à l'importation en Allemagne, au même titre que les vins de la métropole bénéficiant d'une appellation d'origine. Ils font valoir, à ce propos, que la loi du 22 juillet 1927 qui a modifié et complété celle du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine des vins, vins doux naturels, vins de liqueur et eaux-de-vie, est, en droit, exécutoire en Algérie. Les dispositions qu'elle renferme, en effet, n'y ont pas encore été appliquées. Or, en France, la loi, pour les crus d'origine, ne fait que consacrer, pour eux, un privilège que la coutume leur accordait depuis longtemps.

De même, certains vins d'Algérie, tels que ceux de Médéa, de Miliana, de Tlemcen, de Mascara, et d'autres, jouissent, en fait, d'une réputation établie que l'application de la loi de 1927 ne fera que consacrer. Dès lors, les intéressés demandent si, avant toute application de la loi, les vins algériens ne pourraient pas être admis à entrer en Allemagne aux mêmes conditions que les vins métropolitains, c'est-à-dire au bénéfice du certificat de contingentement.

Nous nous faisons ici l'écho d'une requête qui nous paraît pleinement justifiée tant par l'importance de la production algérienne que par le bon renom de ses produits. — M. D.

La défense des vins français en Suisse. — Les viticulteurs français constatent à regret combien la vente des vins du Tyrol prend de jour en jour plus d'extension en Suisse (Suisse allemande surtout) au détriment de la consommation des vins de leur pays. Si la France désire maintenir sa place d'importateur de vins en Suisse, il faut que sa propagande intervienne sans retard, et cela à l'instar de ce qui se fait en Californie pour les fruits, en Angleterre pour les produits purement britanniques, etc... Que notre pays fasse une bonne fois un sacrifice financier pour une réclame bien comprise et nous sommes persuadés que ce travail portera ses fruits.

Une prime spéciale pourrait être accordée à quelques « Weinstuben » genre rhénan (établissements où l'on ne vend que du vin), qui s'engageraient à ne vendre que des vins français. Les gouvernements italien, autrichien et hongrois font une grande réclame en Suisse allemande pour leurs vins et il existe à Zurich des établissements ne vendant que des vins de leurs pays respectifs.

Addition d'arséniate de plomb aux bouillies alcalines. — Il a été recommandé pour lutter à la fois contre le Mildiou et contre l'Eudémis et la Cochylis, d'ajouter à des bouillies cupriques alcalines une certaine quantité d'arséniate de plomb (1 %). Bien des viticulteurs ont dû se demander si la nature des sels en contact n'était pas modifiée par des réactions.

Des travaux poursuivis de 1923 à 1927 par MM. P.-A. Van der Meulen et E.-R. van Leuwen, du Bureau d'entomologie du Ministère de l'Agriculture de Washington, ont montré que c'est seulement à la suite d'une action prolongée qu'un *excès* de chaux réagit sur l'arseniate acide de plomb pour donner un arseniate basique de chaux et de l'hydrate d'oxyde de plomb. Dans les conditions

ordinaires de préparation et d'épandage de ces bouillies américaines, il est probable que moins de 1 % de l'arseniate de plomb est décomposé. L'action ultérieure de l'acide carbonique de l'air sur le mélange de chaux et d'arseniate de plomb n'augmente pas sensiblement la dose « d'arsenic soluble » jusqu'à ce que toute la chaux soit carbonatée. C'est seulement après la carbonatation totale de la chaux que la teneur en As^2O^5 augmente sensiblement (de 0,65 % à 3,15 %).

Ces essais avaient pour but de rechercher si l'addition de chaux éteinte supprimait l'inconvénient signalé pour l'arséniate de plomb, d'attaquer le feuillage du pêcher. La formule la meilleure est, d'après ces auteurs, d'ajouter à 50 gallons d'eau, 1 livre 1/2 d'arséniate acide de plomb et 3 livres de chaux éteinte (222 l. d'eau, 680 grammes d'arseniate, 1 kg. 360 de chaux ou, pour un hectolitre d'eau, 306 grammes d'arseniate et 612 gr. de chaux).

Au cours de ces recherches, les auteurs ont établi ainsi la double décomposition qui s'établit :

$$\underset{\text{arseniate acide de plomb}}{3\,Pb\,H\,AsO^4} + Ca\,(OH)^2 = \underset{\text{arseniate basique de calcium}}{Ca^5\,(AsO^4)^3\,OH} + 3\,Pb\,(OH)^2 + 3\,H^2O$$

Dans les bouillies mixtes, cupro-arsenicales, où la chaux est loin d'être en excès dans les mêmes proportions, la quantité d'arseniate basique de calcium formée, de même que la quantité d'hydrate d'oxyde de plomb, doivent être pratiquement négligeables. — P. M.

La phobie des chlorures. — Dans l'alimentation de l'homme et des animaux, les chlorures sont indispensables ; des expériences célèbres effectuées sur des chiens l'ont catégoriquement démontré. Certes, les médecins sont parfois amenés dans le traitement de certaines maladies (obésité, diabète) à prescrire un régime déchloruré, mais cela s'adresse à des organismes malades, anormaux et constitue dans l'ensemble une très rare exception.

Les animaux domestiques, se nourrissant en majorité de végétaux, doivent y trouver les chlorures qui leur sont indispensables. Ils les recherchent avidement et lèchent volontiers les blocs de sel gemme que les éleveurs avisés mettent à leur disposition. Les plantes elles-mêmes ont besoin de chlorures ; on retrouve aisément ces derniers dans les cendres végétales. Les quantités absorbées varient beaucoup suivant les espèces. La betterave, par exemple, plante originaire des bords de la mer, en assimile de grandes quantités.

Evidemment, l'excès de chlorure est nuisible ; la croissance des plantes de grande culture est impossible dans les terrains salés, récemment conquis sur la mer. Même après des irrigations abondantes ayant débarrassé la surface de l'excès de sel, des accidents peuvent encore se produire pendant les périodes de grande sécheresse en raison de l'ascension des réserves salées du sous-sol par capillarité, mais il s'agit d'une réelle exception. On ne rencontre guère ces terrains en France qu'en bordure de la mer Méditerranée, entre les Pyrénées et l'embouchure du Rhône.

Cependant, on trouve encore de temps à autre, dans la presse agricole, des articles inspirées d'idées trop exclusivement théoriques, dans lesquels les chlorures sont pris à partie et leur emploi rigoureusement proscrit. Certains agronomes ont une véritable phobie du chlorure ; pour eux, la formation du chlorure de calcium, sel qui constituerait un poison pour les plantes et nuirait à l'activité microbienne, serait une cause déterminante d'insuccès dans les fumures.

Fort heureusement, l'expérience directe, pierre de touche en matière agricole, ruine ces vues théoriques. Les fortes doses employées souvent avec succès ne laissent aucun doute ; en fait, les chlorures valent les sulfates. Les différences de rendements en plus ou en moins sont généralement faibles et de l'ordre de grandeur des erreurs expérimentales.

Ainsi que le démontrent les expériences relatées ci-dessous, effectuées en Angleterre à la célèbre station agricole de Rothamsted, ces différences dépen-

dent de la quantité d'eau tombée au printemps ; elles diminuent avec l'augmentation du nombre de millimètres d'eau recueillie.

Rendements obtenus avec le chlorure de potassium si on représente par 100 les rendements obtenus avec le sulfate.

Culture de l'orge.....	106	103	109	104
Culture de pommes de terre ..	112	95	92	100
Chutes de pluies mars, avril, mai (mm.).....	103,6	187,4	143,2	227,3

L'étude de l'influence des chlorures sur l'orge montre qu'ils ne favorisent pas le tallage ; leur action se fait sentir par l'augmentation du nombre de grains par épi. Un grand nombre de fleurs deviennent fertiles, tandis que, normalement, une certaine proportion demeure stérile. De plus, les chlorures changent la distribution des matières nutritives dans les organes de la plante ; une plus grande partie est envoyée vers les graines.

Les sulfates offrent l'avantage de pouvoir s'employer tardivement ; les chlorures ont, comme les nitrates, la propriété de maintenir une certaine humidité dans le sol, faculté précieuse dans les années de sécheresse ; les plantes restent vertes un peu plus longtemps.

Bref, l'avantage peut appartenir aux sulfates ou aux chlorures suivant l'importance des précipitations atmosphériques ; la valeur agricole est sensiblement la même.

Il appartient donc au cultivateur, d'après les circonstances particulières dans lesquelles il se trouve, d'apprécier à quel sel de potasse il doit avoir recours. Etant donné le prix très avantageux du chlorure, nul doute qu'il ne se décide avec raison en sa faveur dans la très grande majorité des cas.

Les ventes de récolte de raisins sur souches. — La Chambre de Commerce de Paris a retenu pour examen la proposition de loi déposée le 17 mai 1927, par M. Castel, tendant à réglementer les ventes de vins et raisins sur souches.

Cette proposition a principalement pour but de revenir au régime antérieur à la loi du 9 juillet 1889 qui prohibait les ventes de grains en vert et pendants par racines. De telles ventes ne pourraient plus être conclues avant le 1er août précédant l'enlèvement de la récolte sur pied, exception faite pour les vins de crus qui font l'objet de ventes dites « à l'abonnement ».

Sur les conclusions qui lui sont présentées par M. Defert, la Chambre de Commerce a émis le vœu que la proposition de loi en question soit repoussée, considérant, dit-elle, que ni les producteurs, ni surtout les consommateurs ne trouveraient avantage à cette loi d'exception, et surtout que cette proposition de loi porte atteinte, d'une façon certaine, au principe essentiel de la liberté des transactions.

Bibliographie

Agenda Agricole et Viticole 1928, par V. Vermorel, Président du Comice agricole et viticole du Beaujolais, Membre de l'Académie d'Agriculture.

L'*Agenda Agricole et Viticole* de V. Vermorel de 1928 vient de paraître.

C'est toujours avec plaisir et profit que l'on consulte ce joli recueil si élégamment présenté, bourré de renseignements utiles. C'est une véritable encyclopédie agricole qui évite nombre de recherches longues et difficiles.

L'*Agenda Agricole et Viticole* de Vermorel, revu et complété chaque année depuis 43 ans, sous une forme essentiellement pratique, contient tous les renseignements indispensables à l'agriculteur et au viticulteur.

Il comprend 200 pages de texte et les travaux de chaque mois sont indiqués avec un grand nombre de pages blanches pour les notes journalières.

Prix : édition ordinaire, 6 francs ; édition de luxe, 12 francs.

En vente chez l'Auteur et à la Librairie du Progrès Agricole et Viticole, à Villefranche (Rhône).

REVUE COMMERCIALE

COURS DES VINS

Paris. — Prix des vins de consommation courante : dans les dépôts : de 2 fr. 35 à 3 fr. 20 le litre.

Vente en demi-gros : Vins rouges de 8° à 10°, de 565 à 665 fr. ; Vins blancs de 8° 1/2 à 10° 1/2, de 665 à 700 francs la pièce.

Prix au détail : vin rouge, de 660 à 710 fr., vin blanc dit de comptoir, 720 fr. à » fr. Bordeaux rouge vieux 900 fr., Bordeaux blanc vieux 950 fr. Ces prix s'entendent à la pièce nue.

Vallée de la Loire. — *Orléanais.* — Vins rouges du pays, Gris Meunier, 450 fr. à 500 fr. la pièce nue. Vins blancs de Sologne, la pièce nue, de » à » francs. Vins blancs de Blois, » à » francs la pièce nue.

Vins de Touraine : Vouvray, de 700 à 1.000 francs. Bourgueil ou Chinon, à » francs l'hectolitre. Vins blancs, de » à » francs. Vins rouges, de » à » francs l'hectolitre à la propriété. Rouges Saint-Avertin, de 600 à 650 fr.

Vins d'Anjou : Vins rougets, 550 fr. à 650 fr. Rouges, 600 fr. à » fr. Rouges supérieurs, de 700 fr. à 1.000 fr. Vins blancs, de » fr. à » fr. Vins blancs supérieurs, de » fr. à » fr. la barrique.

Loire-Inférieure. — Muscadet 1927. Voici les prix actuels avec vente sur lie au cellier. 1er choix, 600 à 640 fr. ; 2e choix, de 550 à 600 francs. Gros plant 1927, de 350 à 400 fr, la pièce de 228 litres.

Algérie. — Vins 1927 toutes qualités réunies, le degré 9 fr. 25 à 17 fr. 50. Vins blancs, de 13 fr. 50 à 15 fr. 50 le degré Trois-six de marc, de 650 à 665 fr. Trois-six de marc, 750 francs ; les 100°, » francs.

Midi. — *Nîmes (12 décembre 1927).* — *Cote officielle :* Vins rouges : Récolte 1927, de 14 fr. 50 à 16 fr. le degré ; Vins rouges supérieurs Costières, de 16 fr. 50 à 18 fr. le degré. Clairettes, de 17 fr. 50 à 18 fr. le degré. Trois-six de vin 86°, de 815 fr. à 830 fr. ; trois-six de marc 86°, de 730 fr. à 740 fr. ; eau-de-vie de marc 52°. de 420 fr. à 440 fr. l'hectolitre.

Montpellier (6 décembre 1927). — Récolte 1927 : Vins rouges ordinaires, de 8° à 10° 1/2, de 100 fr. à 115 fr. l'hecto. Rouges supérieurs, de 8 à 10°, de 120 à 180 francs. Rosé, le degré de » à » fr. ». Blancs de blanc, le degré, de 15 fr. 50 à 17 fr. le degré. Esprit de vin 3/6 à 86°, 817 fr. l'hectolitre. Eaux-de-vie de Montpellier à 52°, » fr. à » fr. Marc 52°, de 415 à 435 francs l'hectolitre. Rectifié, de 95 à 97° les 100 degrés, de 900 à 920 francs.

Béziers (10 décembre). — Récolte 1927 : Vins rouges de 7°5 à 11°, de 110 à 180 fr. Vins rosés, de 9° à 11°, de 15 fr. » à 16 fr. » ; Bourrets et Picpouls, de 9 à 11°, de 15 fr. à 17 fr. » le degré. Trois-six de vin, 86°, 820 fr. à 825 fr. Eau-de-vie de Béziers 52°, 520 fr. à » fr. ; trois-six de marc 86°, 685 fr. à 690 fr. Eau-de-vie de marc 52°, à 416 francs.

Minervois. — Marché d'Olonzac du 11 décembre 1927.

Vins rouges de 9 à 12°, de 150 à 205 fr. avec appellation d'origine Minervois.

Carcassonne (10 décembre). — Récolte 1927: vins rouges de 15 fr. 50 à 16 fr. 50 le degré. Alcools, trois-six vin, de 100°, de » fr. à » fr. l'hectolitre ; trois-six de marc, de » à » francs l'hectolitre.

Perpignan (10 décembre). — Vins rouges de 8 à 11°, de 120 fr. à 175 fr. l'hectolitre. Alcool rectifié, » francs l'hectolitre les 100 degrés.

Vins d'Alsace : Vins blancs courants : Nouveaux 1927, 300 à 340 fr. Haut-Rhin, 240 à 300 fr. Bas-Rhin, vieux, » à » fr. Haut-Rhin, » à » fr. Bas-Rhin. Vins blancs supérieurs : Nouveaux 1927, 380 à 420 fr., Haut-Rhin, 320 à 360 fr. Bas-Rhin. Vins vieux, 480 à » fr. Haut-Rhin, 400 à » fr. Bas-Rhin. Vins blancs fins nouveaux, » à » Haut-Rhin, 500 à 600 Bas-Rhin. Vins vieux, » à » fr. Haut-Rhin et » à » Bas-Rhin.

Céréales. — Prix des céréales : blé indigène, les 100 kilos, 148 fr. 00 à 155 fr. 00 ; orges, 106 fr. à 121 fr., escourgeons, 98 fr. à 105 fr. ; maïs, 120 à 122 fr. » ; seigle, 112 à 126 fr. ; sarrasin, 98 fr. à 106 fr. ; sorgho, » fr. à » fr. » ; avoines, 94 fr. à 107 fr. » On cote les 100 kgr. à New-York, les blés à 141 fr. 36. — Buenos-Ayres, 118 fr. 48. — Chicago, 123 fr. 95. — Sons, 70 fr. à 100 fr.

Pommes de terre. — Hollande, de 50 à 70 fr. — Blanche, de 30 à 50 fr. ; jaune commune, de 44 à 50 francs ; Saucisse rouge, de 52 à 58 francs ; d'Algérie, de » fr. à » fr. — Rosa, 80 à 92 fr. — Midi, 100 à 200 fr.

Fourrages et pailles. — Les 520 kg à Paris : Paille de blé, 145 à 175 francs ; paille d'avoine, de 145 à 175 fr. paille de seigle, 155 à 175 fr. ; luzerne, 355 à 395 fr. ; foin, 325 à 365 fr.

Tourteaux alimentaires. — Tourteaux de lin, les 100 kgr. 141 fr. » (Marseille) ; d'arachide rufisque extra-blanc, 135 fr. (Marseille) ; palmistes 97 fr. 00 ; de coprah, 125 francs.

Esprits et sucres. — Alcool 86°, de 800 fr. à 815 fr. l'hecto nu. — Sucres blancs cristallisés nus 100 kgr., 231 fr. 00 à 233 fr. ».

Bétail (La Villette le kgr. viande nette suivant qualité). — Bœufs, 2 fr. 00 à 12 fr. 50. — Veaux, 4 fr. 50 à 14 fr. 50. — Moutons, 3 fr. 50 à 20 fr. 00. — Porcs, 8 fr. 50 à 14 fr. 00.

Crème de tartre. » fr. les 100 kilos ; Tartre brut, 2 fr. 80 à 3 fr. 60 le kilo. — Lies de vin liquides, de 20 à 30 fr. l'hectolitre.

Produits œnologiques. — Acide tartrique, 17 fr. 50 le kg. — Acide citrique, 22 fr. 00 le kilogr. — Métabisulfite de potasse, 640 fr. les 100 kg. — Anhydride sulfureux, 210 à » francs. — Phosphate d'ammoniaque, 580 fr.

Engrais (le quintal métrique). — *Engrais potassiques* : Sylvinite (riche) 18 % de potasse, 17 fr. 50 ; sulfate de potasse /46 %, 98 fr. 70 chlorure de potassium, 49 % 72 fr. 00. — *Engrais azotés* : Nitrate de soude 15 % d'azote, de £ 11 à £ 115 les 100 kilos. — Nitrate de potasse, 210 à 225 francs les 100 kg., sulfate d'ammoniaque (20 %), 126 à » francs. — *Engrais phosphatés* : Superphosphate minéral (14 % d'acide phosphorique), 25 fr. 00 à 30 fr. 50 les 100 kg. ; superphosphate d'os (G. M.), (0.5 % d'azote, 16 % d'acide phosphorique), 45 fr. 50. — Os dissous (2 % d'azote, 10 % d'acide phosphorique), 51 fr. ». — Cyanamide « En sac » granulé 15 % d'azote, 90 fr. 00.

Sulfate de cuivre, de 305 à 310 francs les 100 kilos. — **Sulfate de fer** 9/10 % en sacs de 100 kil., 36 fr. à ». — **Soufre sublimé** pur, 130 à » fr. — **Soufre trituré,** 108 fr. 00. — **Chaux,** 33 %, » à 32 fr. — **Nicotine** à 500 gr., 375 fr. les 5 litres. — **Arseniate de plomb,** 710 fr. les 100 kg. — **Suifs Glycérinés** 80 %, 540 fr. les 100 kg.

Fruits et primeurs. — Cours des Halles centrales de Paris : Bananes Canada, 150 à 240 fr. — Noix sèches de 500 à 780 les 100 kg. ; Tomates Midi, de » à » fr. Endives françaises, de 130 à 400 francs. — Citrons Espagne, 40 à 80 francs le 100. — Ail, 80 à 150 francs les 100 kilogs. — Champignons, 900 à 1.600 francs. — Epinards, 100 à 130 fr. les 100 kg. — Escaroles, 15 à 50 fr. les 100 kg. — Choux-fleurs, 200 à 250 fr. le 100. — Oranges, 120 à 500 fr. — Artichauts bretons, 50 à 200 fr. — Haricots verts Algérie, de 250 à 550 fr. — Poireaux, 90 à 250 fr. les 100 bottes — Oignons, 110 à 250 fr. les 100 bottes. — Poires, choix, 600 à 1.200 fr. le cent. — Poires communes, 70 à 280 fr. le cent. — Pommes choix, 200 à 500 fr. — Pommes communes, 80 à 180 fr.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SEMAINE

du dimanche 4 au samedi 10 décembre 1927

JOURS	Température maxima	Température minima	Température moyenne	Pluie en millim.	DATES	Température maxima	Température minima	Température moyenne	Pluie en millim.
	PARIS					TOULOUSE			
Dimanche.	1 »	1 »	1 »	0.4	.... 4....	6 »	2 »	2 »	9
Lundi.....	8 »	— 1 »	3. 5	1	.... 5....	12 »	— 0 »	6 »	»
Mardi.....	9 »	5 »	7 »	»	.... 6....	16 »	8 »	12 »	»
Mercredi..	14 »	0 »	7 »	»	.... 7....	15 »	6 »	10. 5	»
Jeudi.....	2 »	0 »	1 »	»	.... 8....	10 »	» »	» »	»
Vendredi..	4 »	4 »	4 »	0.1	.... 9....	11 »	2 »	6. 5	0.2
Samedi....	7 »	4 »	5. 5	»	....10....	4 »	3 »	3. 5	»
	STRASBOURG					NIMES			
Dimanche.	2 »	0 »	1 »	traces	.... 4....	8 »	» »	» »	6
Lundi.....	3 »	3 »	3 »	0.3	.... 5....	14 »	9 »	11. 5	7
Mardi.....	8 »	1 »	3. 5	traces	.... 6....	16 »	8 »	12 »	2
Mercredi..	1 »	0 »	0. 5	0.1	.... 7....	18 »	5 »	11. 5	0.3
Jeudi.....	3 »	0 »	1. 5	traces	.... 8....	9 »	8 »	8. 5	6
Vendredi..	2 »	2 »	2 »	0.1	.... 9....	14 »	3 »	8. 5	»
Samedi....	4 »	4 »	4 »	»	....10....	9 »	5 »	7 »	»
	LYON					BORDEAUX			
Dimanche.	4 »	2 »	3 »	»	.... 4....	9 »	0 »	6. 5	»
Lundi.....	13 »	1 »	7 »	0.1	.... 5....	11 »	» »	5. 5	»
Mardi.....	14 »	— 3 »	5. 5	»	.... 6....	12 »	5 »	4. 5	»
Mercredi..	5 »	1 »	3 »	»	.... 7....	14 »	2 »	5. 5	»
Jeudi.....	2 »	— 1 »	0. 5	»	.... 8....	» »	5 »	2. 5	traces
Vendredi..	5 »	2 »	3. 5	»	.... 9....	6 »	2 »	4 »	»
Samedi....	5 »	4 »	4. 5	»	....10....	6 »	4 »	4. 5	»
	MARIGNANE					NANTES			
Dimanche.	15 »	8 »	11. 5	16	.... 4....	4 »	1 »	2. 5	»
Lundi.....	17 »	10 »	13. 5	25	.... 5....	6 »	» »	» »	»
Mardi.....	19 »	7 »	13. »	0.4	.... 6....	12 »	» »	» »	»
Mercredi..	19 »	6 »	12. 5	»	.... 7....	13 »	4 »	8. 5	5
Jeudi.....	13 »	7 »	10 »	18	.... 8....	11 »	4 »	7. 5	0.1
Vendredi..	13 »	1 »	7 »	»	.... 9....	6 »	4 »	5 »	0.2
Samedi....	11 »	0 »	5. 5	»	....10....	8 »	4 »	6 »	»

Le Gérant : P. Nevbu.

PARIS. — SOC. Gle D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSETTE.